

### NAO

Les négociations salariales sont terminées et aboutissent aux propositions suivantes :

Enveloppe globale de 1,6% avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier, décomposée comme suit :

Pour les OETAM :

- 0,6% en **Augmentation Générale**
- 0,7% en **Augmentation Individuelle**
- 0,3% pour l'effet ancienneté

Une enveloppe spécifique de 0,3% est dédiée aux salariés dont le salaire brut de base est inférieur à 1800€.

Pour les I/C :

- 1,6% en **Augmentation Individuelle**

L'accord prévoit qu'une attention particulière soit mise en œuvre pour les salariés n'ayant pas eu d'avancement individuel depuis au moins 3 ans. Si vous êtes dans ce cas n'hésitez pas à nous contacter pour vous assurer que cette modalité soit bien appliquée.

Le salaire minimum d'embauche passe de 1650 à 1720€. Tous les salariés dont le salaire est aujourd'hui inférieur à 1720€ se verront automatiquement augmentés. Pour la première fois, cette revalorisation sera appliquée avant toute autre mesure négociée dans le cadre de cet accord.

Même si personne n'est entièrement satisfait du montant global des augmentations salariales, il n'en demeure pas moins que sans accord applicable, aucune Augmentation Générale ne serait versée. Le principe de l'Augmentation Générale est une des revendications principales de FO car elle seule permet de participer au maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés.

La Direction souhaite garder une enveloppe d'Augmentation Individuelle pour, à son sens, récompenser l'investissement personnel de chaque salarié. Pour FO, la Direction doit se rendre à l'évidence, seule la participation et l'implication collective peuvent permettre d'augmenter nos capacités de production, et de dégager ainsi de la performance économique sans pour autant impacter ni les effectifs, ni les acquis sociaux. Il est donc indispensable pour FO que les prochaines négociations salariales favorisent les augmentations générales.

Pour autant, un grand nombre d'entre vous pense qu'il vaut mieux tenir que courir, FO a signé l'accord salarial et reste à votre écoute.

**Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants FO !**  
**Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !**